

Département

COMMUNE D'AIGUILLON

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris
part à la
réunion : 22

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans la salle Louis Jamet, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de
convocation :
30 juin 2026

Étaient présents : 22

MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Daniel GRISEY, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPEDEVILLE, Marie BAY, Martine CHASSAGNE, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Alain LAFON, Nicole MOSCHION, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Frédéric SACRÉ

Étaient absents : 5

Lise ROSSET, Cidalia BARRADAS VALERIO, Andreia FRANCO, Eric LE MOINE, Catherine LARRIEU

Objet de la
délibération :

Pouvoirs de vote : 4

Lise ROSSET à Michèle BEUTON

FINANCES

Andreia FRANCO à Luz-Victoria MELÔN

-

Eric LE MOINE à Nicole MOSCHION

Réaménagement
du Passage Jean
Monnet

Catherine LARRIEU à Alain LAFON

Secrétaire de séance : Martine CHASSAGNE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, la commune d'Aiguillon souhaite réaménager le passage Jean Monnet.

En effet, à la suite des travaux de rénovation et d'extension du cinéma Confluent, situé à proximité directe du Passage Jean Monnet, le réaménagement de cette venelle doit permettre la mise en valeur de ce secteur et de favoriser les mobilités douces par la création d'un cheminement piéton agréable et végétalisé.

Les objectifs du réaménagement de ce passage sont donc les suivants :

- Favoriser les mobilités douces grâce à des aménagements sécurisés et agréables ;
- Embellir et mettre en valeur les abords du cinéma par la végétalisation et de ce secteur du centre-ville ;
- Créer un espace de fraîcheur agréable et végétalisé pour les habitants.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT	%
Démolition	56 380,00€	Agence de l'Eau	22 461,61€	12%
Mobilier urbain	37 000,00€	Fonds Vert	37 198,18€	19%
Éclairage public	30 694,48€	Participation TE 47	16 881,95€	9%
Revêtement	46 230,00€	FEDER	30 000,00€	16%
Espace vert	7 892,72€			
Main d'œuvre	4 000,00€	Autofinancement	84 565,57€	44%
Aléas	8 909,86€			
TOTAL	191 107,06€	/	191 107,06€	100%

*Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,*

22 pour : Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Henri NEBLE, Michèle BEUTON (et par procuration Lise ROSSET), Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Daniel GRISEY, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPEDEVILLE, Marie BAY, Martine CHASSAGNE, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN (et par procuration Andreia FRANCO), Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Alain LAFON (et par procuration Catherine LARRIEU), Nicole MOSCHION, (et par procuration Eric Le MOINE)

4 abstentions : Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Frédéric SACRÉ

AR Prefecture

047-214700049-20260707-2026_62-DE
Reçu le 17/07/2026

- ADOPTE le projet de réaménagement du passage Jean Monnet à Aiguillon,
- VALIDE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,
Christine GIRARDI



La secrétaire de séance,
Martine CHASSAGNE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr